



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	23
Votants par procuration	7
Absents	5
Total des votes	30

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 18 juin 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Myriam VANNIER à M. Alexis DARMOIS, Mme Mauricette ROSA à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Brigitte CABOT à M. Patrick AUBE, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

Mme Dominique RETUREAU, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS, M. Kévin MAUVIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique BURET

N°DEL_0039_2025 Subvention aux associations - complément

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou contribuer au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides en numéraire dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. Si la subvention dépasse 23 000 €, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

Par délibération en date du 17 février 2021, le Conseil Municipal a constitué une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Cette commission est chargée de contrôler le bon usage des deniers publics et garantir l'équité dans l'attribution des subventions aux associations.

La commission s'est réunie le 04 juin 2025 afin d'examiner les demandes complémentaires des associations.

VU les articles L1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

VU la commission d'examen et de suivi des demandes de subvention des associations du 04 juin 2025,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Pont-Audemer de soutenir et dynamiser le tissu associatif local,

CONSIDÉRANT l'attractivité et le dynamisme dont bénéficie la ville au travers de ces actions,

CONSIDÉRANT les demandes réceptionnées entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2025,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrits dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2025 ;

ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS 2024	ATTRIBUTIONS 2025
AUX FÉLINS RISLOIS	700 €	700 €
LES RISLE PATTES (rattrapage 2024)	-	300 €
LES RISLE PATTES	-	300 €
A.S. CHALLENGE DE LA VILLE	-	600 €
LES PARENTS SOLO SOLA	-	600 €
DORCAS	-	200 €
LES PEINTRES DE LA RISLE (complément)	-	192 €
SOCIETE PHOTOGRAPHIE RISLOISE	300 €	300 €

LES CASTORS RISLOIS	-	2 000 €
CLUB LOISIRS RETRAITES	600 €	600 €
DECOUVERTES	1 500 €	750 €
SPID'EURE	-	200 €
CAPA TENNIS DE TABLE (80ème anniversaire)	-	800 €
CVL Lycée Risle Seine	250 €	125 €
CVL Lycée Jacques Prévert (Projet menstree solidaire recharge	832 €	500 €
AMICALE DU MAQUIS SURCOUF	300 €	300 €
TOTAL		8467 €

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer les conventions avec les associations dont l'aide en numéraire est égale ou supérieure à 23 000 euros ;
- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget 2025.

Le secrétaire de séance



Dominique BURET

Pont-Audemer, le 25 juin 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 027-200077329-20250625-DEL_0039_2025-DE